



HAL
open science

Les figures de l'agent et du complément d'agent dans l'usage et dans le métalangage

Badreddine Hamma

► **To cite this version:**

Badreddine Hamma. Les figures de l'agent et du complément d'agent dans l'usage et dans le métalangage. Machteld Meulleman, Silvia Palma et Anne Theissen. Liber Amicorum. Mélanges offerts à Emilia Hilgert, éPUre, pp.147-272, 2020, 978-2-37496-107-1. halshs-02999989v2

HAL Id: halshs-02999989

<https://shs.hal.science/halshs-02999989v2>

Submitted on 4 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les figures de l'agent et du complément d'agent dans l'usage et dans le métalangage

Badreddine Hamma
Université d'Orléans – LLL, UMR 7270
badreddine.hamma@univ-orleans.fr

Introduction

L'étiquette « complément d'agent », que l'on rencontre aussi bien dans les ouvrages usuels que dans les travaux spécialisés est loin de représenter une classe homogène et bien stable dans les descriptions usuelles. Cette appellation renvoie tantôt au rôle sémantique de l'agent (celui qui prend en charge l'action dénotée par un procès donné), tantôt à son comportement syntaxique comme élément, réputé « facultatif » et entretenant un lien plutôt « lâche » avec le procès passif ou dont on diffère l'apparition (*cf.* entre autres, Desclés & Guentchéva (1993), Brahim (1996, 2001), Kahane (1998) ou aussi Mel'cuk (2001). Dans les grammaires de référence, la place occupée par le complément d'agent (désormais CAg) paraît rompre avec ce qui est dit globalement sur les autres fonctions grammaticales : on lui assigne généralement le statut de « complément », mais sans le mettre sur le même pied d'égalité que les autres compléments directs ou indirects régis par le verbe, sur la base de certains critères syntaxiques tournant, entre autres, autour de l'inaliénabilité. Ainsi, s'il n'est pas *a priori* envisageable de supprimer les compléments verbaux soulignés dans les exemples (1-3) pris des ESLO¹ (ce qui est noté *E*), le CAg passif *par des tirs israéliens*, en (4), quant à lui, paraît relever d'un constituant dont on peut aisément se passer sans entraîner d'agrammaticalité, ni de grand changement de sens. C'est, en tout cas, ce qui est affirmé globalement dans les gloses et les analyses connues :

(1) il *a pris* (*E + *une petite librairie*) pour sa femme et sa fille

(2) c'est calme... *y a eu un problème* tu vois... elle *s'attendait* (*E + *à ce qu'on soit en train de faire du bruit*)

(3) là je vais vous *poser* (*E + *une question*) qui va peut-être vous *paraître* (*E + *bête*) mais c'est (*E+ *parce qu'il y a* (*E+ *souvent des petites différences de détail entre les pays*)). (ESLO)

(4) *En un an*, plus de 200 Palestiniens ont été tués *par des tirs israéliens* lors des rassemblements et des violences le long de la frontière. Des milliers d'autres ont été blessés *par balles*, et ont sombré dans l'oubli (Le point international, le 29/03/2019)

Et en règle générale, le CAg n'est pas non plus rangé dans la catégorie des « circonstants » / « adverbiaux » ; c'est que l'« agent » continue, malgré tout, à assumer le rôle d'un « actant », que l'on peut relier facilement à la valence verbale (Gaatone, 1998 : 186), à la fois du point de vue transformationnel et du point de vue du sens (il constituerait le pendant passif du « sujet

¹ ESLO renvoie aux *Enquêtes SocioLinguistiques à Orléans*, en libre accès : www.eslo.huma-num.fr

du verbe »). Néanmoins, cette équivalence ne semble pertinente que sur le plan de la référence et non sur le plan sémantique et pragmatique (cf. Hamma, 2015, 2017 et 2019).

Dans les ouvrages usuels, le CAg est généralement présenté dans une section à part, annexée au chapitre sur le passif ou à celui des « modalités et formes des phrases ». Ainsi, dans la 4^{ème} édition de la *Grammaire méthodique du français* (1994 : 733), il apparaît sous la rubrique « *Le passif* », qui apparaît à son tour dans le chapitre XIV « *Types de phrases* » et non, donc, dans le chapitre sur les « fonctions grammaticales » comme attendu. De même, dans la 14^{ème} édition du *Bon Usage* (désormais *BU*) – 2008 : 320 et 400), le CAg est considéré comme un type de complément à part entière, qui s’oppose à la fois aux « compléments verbaux » et aux « compléments adverbiaux ». Ainsi, pour ne reprendre ici que ces deux références-vedettes, ce que l’on appelle « complément d’agent » ne semble pas correspondre tout compte fait à une catégorie très bien délimitée. De telles divergences dans les définitions peuvent s’avérer fortement déroutantes pour l’usager et en tout cas révèlent de grands flottements et lacunes dans les descriptions existantes.

Il devient dès lors indispensable de passer en revue ce qu’en dit la vulgate pour voir ce que recouvre exactement cette notion et de la confronter à ses usages discursifs, pour voir, d’une part, si cette catégorie ne fait pas doublon avec d’autres catégories existantes, comme les circonstants ou les incidents du point de vue descriptif, d’autre part, pour voir à quel point il est légitime de l’associer exclusivement à la diathèse passive. Gaatone (1998), dans le chapitre consacré au « complément d’agent » de sa monographie sur le passif, avait déjà remarqué l’existence de nombreuses constructions qui intègrent un segment que l’on pourrait traiter comme un CAg, dans des passifs non périphrastiques (voir exemples 13-18, ci-dessous) et même dans certaines phrases actives avec des verbes de communication nécessitant une certaine médiation humaine, du type *apprendre/savoir quelque chose (par quelqu’un)*. Cela a amené l’auteur à exclure le CAg de la définition qu’il propose du tour passif. Pour notre gouverne, nous allons tenter d’explorer cette piste, surtout eu égard à la place qu’occupe le CAg dans les définitions et gloses classiques associées au passif, y compris celles que présente Gaatone lui-même et qui font généralement allusion au CAg, ne serait-ce que pour dire que ce qui caractérise le passif, c’est le fait que le CAg (l’« ancien sujet actif » dans une optique transformationnelle) est facultatif, absent ou non nécessaire (*op. cit.* : 27). D’ailleurs, les cas de passifs sans *être* cités par l’auteur renferment tous un CAg, ce qui en dit long sur la place de ce segment dans l’identification des formes passives, surtout si l’on sait que les participes passés construits seuls sont plus nombreux. Le CAg occupe également une place de premier ordre dans la monographie de Brahim (1996) dédiée entièrement à la notion de « récessivité actancielle » affectant le segment complément d’agent dans les langues (en parlant d’« occultif ») et qu’il finit par considérer comme la principale fonction du passif dans les langues ainsi que de certaines constructions apparentées, même actives. Par conséquent, nous allons, dans ce qui suit, examiner l’hypothèse de l’existence d’une catégorie « complément d’agent », qui se situerait au-delà des emplois d’une diathèse spécifique et qui pourrait concerner, donc, aussi bien l’actif que le passif.

Problèmes de définition du complément d'agent

Si l'on reprend les principaux éléments des définitions en vigueur, rappelées sommairement *supra*, de ce qu'est un CAg, en rapport avec la notion d'optionalité et à laquelle s'ajourera celle d'agentivité (un segment annonçant le responsable d'une certaine action au passif, dont la mention n'est généralement pas obligatoire), on se heurte à leur grande inconstance et à la difficulté de les généraliser aux données. En effet, sans la prise en compte du sens lexical, ainsi que du phénomène de sous-catégorisation lexico-syntaxique des verbes au passif, il sera difficile d'aboutir toujours à un agent qui agit dont la mention est facultative et un sujet passif qui subit, par exemple. Ainsi, les segments *par ceux qui souffrent d'une hernie discale* et *par les États-Unis*, en position de CAg dans les exemples (5-6), ne semblent produire en l'occurrence aucune action. Le confirment les paraphrases maladroites (5a-5b) et (6a-6b) visant à insérer des marqueurs d'intention ou des proformes verbales en *faire*, permettant aussi de souligner l'aspect volontaire d'un acte :

(5) La voiture est mal supportée par ceux qui souffrent d'une hernie discale (Publié le 28/09/2015, Le Point.fr).

(6) Les pertes économiques les plus importantes ont été subies par les États-Unis pour une valeur totale de 944,8 milliards de dollars, suivis de très loin par la Chine (492,2 milliards) et le Japon (376,3 milliards). La France se classe dans le Top 10 des pertes économiques, avec 48,3 milliards de dollar (20 minutes, Publié le 10/10/18).

(5a) ?? Ceux qui souffrent d'une hernie discale supportent mal *volontairement* la voiture

(5b) ?? Ceux qui souffrent d'une hernie discale supportent mal la voiture *et ils le font* sans arrêt.

(6a) ?? Les États-Unis ont *volontairement* subi les pertes économiques les plus importantes

(6b) ?? Les États-Unis ont subi les pertes économiques les plus importantes *et ils l'ont fait pour la deuxième fois*.

Ces aspects ne sont pas, en revanche, spécifiques aux CAg, puisque dans (3), ci-dessus, le segment *par balles* qui est analysable comme un modifieur de verbe de type « instrumental » ou renvoyant au « mode d'action » (complément sous-catégorisé par le procès passif *être blessés*), mais s'avérant *a priori* non nécessaire pour que la phrase soit grammaticale. C'est d'ailleurs le cas des circonstants de manière générale (*cf.* c'est le cas du segment *en un an* dans le même exemple et qui relève en l'occurrence d'un complément de phrase)². Ainsi, les CAg, dans (7-9), pris des ESLO³, ne paraissent guère acceptables sans le segment *par SN*, qui permet au procès d'être plus complet et plus saturé sémantiquement, tout en évitant une bizarrerie : (*être élevé / écrit / créé* ne peuvent pas constituer une information complète et sensée dans ces exemples sans un complément d'information sur, par exemple, le lieu, le temps, le but, la concession, etc. Dans tous ces exemples, ce que l'on met en avant, c'est bien « l'agent » (ce qui passe à la fois par le procès et par le CAg lui-même, qui deviennent, dans ce sens, indissociables). Par conséquent, le procès ne peut être mis en avant seul dans le cadre d'une forme tronquée :

² Rappelons néanmoins que la suppression des CAg dans les phrases passives n'est pas toujours possible, tout comme pour certains circonstants d'ailleurs s'avérant nécessaires pour une saturation sémantique.

³ Corpus oral (*Enquêtes SocioLinguistiques à Orléans*) en libre accès sur : <http://eslo.huma-num.fr/>

(7) ma mère a été élevée (*E + *par une vieille dame dans l'Allier*)

(8) ce livre a été écrit (??E + *par le fondateur de la maison monsieur Mailfert*)...

(9) c'est une institution qui a été créée... (??E + *par le ministère d'Education nationale qui était parfaitement conscient des désagréments et des difficultés que cela entraînerait*). (ESLO)

Ajoutons à cela que, de toute manière, une suppression de surface du CAg (dans un « passif court ») n'est jamais synonyme d'une absence, ni d'une information manquante, puisqu'il reste toujours possible de restituer ledit agent, par exemple, par déduction (Rapatel, 2010). Cela implique généralement une interprétation banale reposant sur des savoirs partagés, allant d'un simple agent commun, commis d'office pour une action donnée (*cf. être retourné / arrosé / ameubli / aéré / bêché / sarclé*... en parlant de la terre ou du sol, ou *être taillé / élagué / coupé* en parlant des branchages d'un arbre, par exemple), ce qui appelle un agent commun, comme « le jardinier / maraîcher / agriculteur / cultivateur, etc. ». De même, pour les actions *être réparé / soudé / changé / posé / remplacé, etc.* en parlant d'un joint, d'un robinet, d'un mélangeur, d'une canalisation ou des tuyauteries, appellent par défaut une information du type « un (artisan) plombier », etc., mais on n'a pas besoin de préciser cet agent si l'intention était seulement de parler de ce qui venait d'être fait dans un contexte donné ou de dire dans quelles conditions, la tâche a été faite, etc. ; l'indication de l'agent se fera seulement quand elle apportera un plus (voir plus loin à propos de la notion de « singularisation »). Certains autres procès, du type (*être*) *cambrolé / tué / assassiné / saccagé / pillé, etc.* apparaissent le plus souvent dans des constructions passives courtes pour dire indirectement que le responsable ou coupable court toujours, par exemple, mais dans des scénarios de « singularisation », le CAg pourrait être précisé s'il est informatif ou vient justement empêcher cette lecture par défaut dans le cas d'une construction courte. Et dans certains autres contextes, on peut comprendre qu'il s'agit d'un agent qui gêne ou qui dérange, que le locuteur tait intentionnellement, etc. (voir Hamma, 2017 pour une typologie des CAg). Ainsi, dans ces différents cas de figure, si l'agent n'est pas mentionné nommément, l'interlocuteur peut sans problème le deviner, ne serait-ce qu'à travers l'une de ses propriétés (le responsable est connu, commun, ignoré, gênant, négligeable, etc.).

Le complément d'agent du point de vue de la forme

Du point de vue syntaxique, le CAg se présente comme une extension possible que peut prendre le verbe au passif dans les tournures, dites « longues » ou « achevées », ce que peut illustrer la sélection (4-8), ci-dessus, ou des exemples classiques, comme (10-12). Le CAg semble y correspondre invariablement à un syntagme prépositionnel (SP) avec une prédilection en termes de fréquence pour les prépositions *par* et *de* selon les grammaires :

(10) Le vase a été cassé *par Paul* ;

(11) Le pont a été détruit *par la tempête/par un violent orage* ;

(12) Le maître est aimé *de tous les élèves*.

L'appellation « complément d'agent » permettrait dans les descriptions métalinguistiques une première différenciation de perspective liée à l'information sur l'argument zéro dans sa relation avec le procès par opposition à son expression par un sujet actif. En effet, dans la

tradition, le CAg est perçu globalement comme un avatar facultatif ou supprimable de ce dernier. L'idée que le CAg serait nécessairement passif semble corroborée à première vue par le fait que dans la forme active (10a-12a) correspondante aux phrases ci-dessus, les SN sujets soulignés, qui sont obligatoires, n'ont pas besoin de l'intervention d'une préposition comme *par* ou *de* pour pointer du doigt le SN désignant l'« origine » ou l'« exécuteur » de l'« action ». Les CAg, en revanche, paraissent requérir cette médiation prépositionnelle et semblent en sus supprimables dans (10-12) conformément aux hypothèses classiques, sans que l'exemple n'en soit affecté. :

(10a) *Paul* a cassé le vase,

(11a) *La tempête/Un violent orage* a détruit le pont

(12a) *Tous les élèves* aiment le maître

Cette relation d'identité référentielle entre le *sujet actif* et l'*agent passif* et les incompatibilités formelles qu'ils laissent entrevoir, prouveraient qu'ils entrent en quelque sorte dans des distributions complémentaires, selon lesquelles le CAg serait réservé au seul tour passif. Néanmoins, une telle conclusion, comme nous le verrons plus loin, se heurte à de nombreux contrexemples.

Les remarques précédentes sur la forme et l'usage des CAg dans des passifs périphrastiques valent aussi pour les constructions passives, dites « non canoniques », avec des procès à sens passif (soulignés dans 13-18) et donnant lieu, du point de vue de la forme, à une diathèse, avec une distribution thématique marquée, si l'on part du principe qu'en français, par exemple, l'agent d'une action donnée est prioritairement pris en charge par le sujet de la phrase (Lazard, 1994 : 65). C'est le cas des passifs nominaux (13), des passifs moyens (14-15), des passifs adjectivaux (16-17), des passifs pronominaux factitifs (18), etc. :

(13) *Assassinat* d'un ministre *par sa femme* // *Destruction* d'un pont *par la tempête*

(14) Les permissions de copier [les tableaux] *s'accordent par le directeur* [du musée]

(15) Tous ces sacrifices *se faisaient par des riches et par des pauvres* (BU, p. 400 § 318)

(16) Des difficultés *surmontables* par tout bon technicien // C'est là une solution *acceptable* (par les parties) (Gaatone 1998 : 10 et 182)

(17) *C'est facile à faire par quelqu'un comme toi*

(18) Il *s'est fait virer par le directeur adjoint/sa boîte, etc.*

Tous ces exemples renferment ainsi l'ajout d'un segment qui peut renvoyer du point de vue référentiel à ce que l'on peut identifier comme « agent / responsable... », au même titre que les CAg apparaissant dans les passifs périphrastiques, du type (10-12) ci-dessus et, d'ailleurs, qui peut admettre du point de vue transformationnel une conversion en sujet actif. On constatera que, dans ces différentes formes, le CAg est rarement explicité et reste assez prédictible (dans le cas des passifs adjectivaux, nominaux ou pronominaux) : ce sont surtout des agents génériques et indifférenciés ou appartenant à une sous-classe (*cf.* Hamma, 2017).

Le complément d'agent du point de vue du sens et de l'usage

Du point de vue du sens et de l'usage, l'étiquette « CAg » est employée pour désigner globalement la « source », l'« origine » ou l'« exécuteur » d'une certaine action. Comme le laisserait suggérer son nom, le CAg viendrait livrer un complément d'information sur un certain « agent », qui est, de ce point de vue, typiquement humain et volontaire. Il peut aussi être représenté par un substitut oblique plus ou moins abstrait (non humain), renvoyant à un individu ou à un groupe d'individus, une institution, etc. (*cf. (par) le gouvernement, la direction, l'entreprise, l'école, la maison, la boîte, le ministère, l'Etat, l'Elysée...*). Ce type de N est lui-même substituable à des N humains apparentés morphologiquement ou sémantiquement, du type : (*par) le directeur de l'école, le patron de l'entreprise, le président de la république, Chirac, etc.* Le CAg est relié à des procès relevant canoniquement d'une « activité » au sens que lui donne Vendler (1967). Toutefois, les exemples associés dans la tradition à l'étiquette CAg paraissent recouvrir des réalités très hétérogènes qui dépendent en grande partie des propriétés lexico-sémantiques du procès. Ainsi, dans les exemples (19-21) pris du *Bon usage* (2008) ou aussi (22) pris de Gaatone (1998), on voit très bien que, à l'aulne de l'intuition au moins, le CAg (souligné par nous) est loin d'être un prototype de ce que l'on pourrait considérer comme « agent » :

(19) Le vieux chêne a été renversé *par le vent* (BU, p. 400 § 317)

(20) La propriété est surplombée *par une colline* // est bordée *par la Loire* // est entourée de (ou *par de*) *hauts murs*. (BU, p. 400 § 318)

(21) La façade était bordée *de drapeaux* // accablé *de honte* (BU, p. 400 § 319).

(22) La prospérité économique est en général accompagnée (*par / d'*) *une floraison culturelle* ; nous avons été aidés // secondés *par les circonstances* (Gaatone, 1998 : 201)

En témoignent l'affinité de ces segments avec des questions dédiées habituellement plutôt à la « cause » ou au « mode d'action » ou à l'expression de l'« instrument », du type : *Pourquoi / A cause de quoi / Pour quelle raison ? / Comment ? / De quelle manière ? / A l'aide de quoi ? / etc.*, plutôt qu'avec des questions sur des agents typiques en *Qui (est-ce qui) ?* ou *Par qui ?* En d'autres termes, ce que l'on appelle CAg peut tout compte fait remplir différents types de rôles, allant de l'agent humain « conscient » et « volontaire » (*cf. dans (4), ci-dessus*) à l'expression de « la cause » ou de « l'instrument » (avec surtout des N non humains), en (19-22). Le CAg peut s'étendre à des cas où il n'agit d'ailleurs pas et peut entretenir différents rapports avec le monde environnant, y compris des actions accidentelles et non volontaires, comme dans les exemples en (20) ; c'est aussi le cas des verbes psychologiques où le CAg est réduit à un « siège de sentiments », comme dans (*être*) *énervé / exaspéré / agacé / étonné / consterné / fasciné, etc. par SN*) ou aussi des verbes de perception (*être*) *vu / entendu / écouté / aperçu / etc. par SN*), auxquels s'ajouterait une certaine zone de flottement où des instruments pourraient être personnifiés et des humains chosifiés ou désignés métonymiquement, etc. Le segment *par SN* peut être lui-même une sorte de « patient » se trouvant sous la coupe d'une intervention extérieure, avec des procès, du type (*être*) *subi / enduré / supporté / etc.* que l'on rencontre dans des exemples, comme (5-6).

Notons également que la préposition employée contribue grandement à l'interprétation du rôle exact dudit « agent » ; ainsi avec *par*, on tend généralement à avoir un agent humain, animé, conscient ou envisagé en tant que tel (Hamma 2005), mais avec *de*, on est plus dans des contextes descriptifs ou statifs, avec des états et des sentiments que déclenchent différents facteurs et causes psychologiques (mais les causes psychologiques externes peuvent aussi être prises en charge par la préposition *par* (cf. Hamma, 2018). Avec *à*, on est davantage dans l'expression de la causation (cf. « faire faire quelque chose à quelqu'un »). Avec les prépositions et les locutions prépositionnelles *sous l'effet de*, *grâce à l'action de*, *à cause de*, *par l'intermédiaire de*, etc. on aurait des sens tantôt évoquant l'idée de l'instrument, tantôt l'idée de la cause ou aussi le mode de l'action. Certaines de ces prépositions et locutions prépositives pourraient introduire des « agents » naturels ou chimiques (ou « détergents »), donc relevant de N non humains, dont l'action est généralement représentée par des procès comme *détartrer*, *nettoyer*, *récurer*, *lessiver*, *dégraisser*, *décrasser*, etc., en particulier, avec *sous l'effet de*, *grâce à l'action de*, *à l'aide de*, *avec*, *à*, etc.

Notons, par ailleurs, que le procès dans un énoncé passif, quand il ne s'emploie pas seul (dans les constructions courtes), sélectionne différents compléments qui viennent le saturer sémantiquement. Ces derniers, bien que paraissant généralement optionnels syntaxiquement, leur absence entraînerait une perte importante de sens et une déformation du message. En effet, contrairement à ce qui est souvent affirmé en rapport avec la récession actancielle de ce type de constructions (Brahim, 1996), la position qui suit immédiatement le procès passif est, selon nous, particulièrement informative. Et cela ne concerne pas seulement les CAg, mais aussi tout type de circonstant (cf. temps, lieu, cause, manière, moyen, but, etc.). En effet, cette position confère au circonstant comme au CAg un certain poids discursif permettant à l'énoncé communiqué d'être saturé, plus cohérent et plus sensé. Une telle propriété que partagent les circonstants et les CAg pourrait plaider en faveur d'une assimilation des deux types de compléments dans un sens comme dans l'autre (considérer les compléments en (19-22) comme des CAg ou, à l'inverse, considérer que le CAg est une sous-classe des circonstants sélectionnée par le verbe) : une information sur l'origine ou sur le responsable d'une certaine action fait quelque part partie des conditions dans lesquelles un procès a été réalisé. Ainsi, ce n'est sans doute pas leur caractère prétendument facultatif qui les rapprochent mais bel et bien leur côté informatif et essentiel.

Ainsi, la fonction CAg, quel que soit le rôle thématique rempli ou l'angle sous lequel l'« agentivité » est envisagée (« responsable », « médiateur / intermédiaire », « bénéficiaire », « instigateur », « expériment », etc. ou correspondant à une « cause », à une « manière de faire », ou à un simple « moyen » est généralement corréléable au sujet dans une phrase active, coïncidant généralement avec le même « référent », lequel référent sera, toutefois, vu et construit différemment. Et c'est cette différence entre le sujet et le CAg qui sera la plus-value discursive qui viendra justifier son utilisation et le rendre nécessaire. Et le surplus apporté justement par cette position a trait en grande partie à une certaine hiérarchisation au niveau des informations communiquées, qui est liée à l'ordre d'apparition des actants dans chaque type de diathèse : on parle habituellement de « promotion de l'objet » et de « périphérisation de l'agent » dans le passage au passif (cf. Brahim, 1996 ; Gaatone, 1998), ce qui revient à

interpréter cela comme une « saillance » informationnelle ou comme une forme de « secondarité ». Et conformément à ce qui est expliqué plus haut en rapport avec la grande informativité de la position « complément du procès passif », nous pensons que cette hiérarchie est plutôt en faveur du prédicat verbal, ainsi que le CAg y afférent et non du sujet passif. En d'autres termes, il ne paraît pas justifié de considérer le sujet de la phrase passive comme un élément « saillant » ou mis en avant. Le prouve le fait que le sujet passif dans 87% des emplois passifs des ESLO, par exemple, correspond à un emploi pronominal faible et, dans le reste des cas, un élément dépendant d'un autre segment lexical extraphrastique (Hamma, 2020b). Dès que le CAg est exprimé explicitement en surface, il devient indispensable dans sa relation avec le procès pour faire sens et pour ne pas créer de confusion dans des échanges naturels ou entraîner une explication par défaut qui s'avèrerait erronée (cf. Hamma, 2015 et 2020a).

Le complément d'agent comme segment hautement informatif

La notion de « singularisation », telle qu'expliquée *supra* s'avère tout compte fait au cœur de l'interprétation des énoncés renfermant un CAg. Elle se traduit par une certaine idée de « contraste », selon laquelle on exclut le « commun » et on renvoie au « singulier », ce qui place la « saillance » du côté dudit « agent » et non du côté de l'objet en position de topique, comme on a tendance à le dire. Cet agent a ainsi vocation à communiquer une information nouvelle, originale ou censée l'être et qui peut aller jusqu'à l'expression d'une certaine idée d'« inattendu » (cf. Hamma, 2006, 2007, 2015 et 2016). En effet, dans beaucoup de cas, la précision du CAg vient s'opposer à une allégation d'autorité, ratifiée par le rapport logique entre un procès donné et un agent commis d'office. Ce dernier tirant sa légitimité d'un certain « bon sens commun » et d'une « mémoire collective » que cristallisent de nombreux stéréotypes et énoncés familiers (cf. le « on-locuteur », Anscombe, 2005). De ce fait, l'actant tel que représenté par l'« agent passif » ne se laisse pas paraphraser par l'« actant » représenté par un « sujet actif » sans perte de sens, vu que le premier et non le second s'inscrit dans une lecture contrastive et singularisante sans l'intervention de dispositifs extérieurs⁴. Pour toutes ces raisons, considérer le CAg comme un segment facultatif est une erreur à plus d'un titre.

Dans cet esprit, s'il paraît possible et banal de faire l'économie du CAg *par un artisan peintre* dans (23), en vertu des principes de « qualité » et de « quantité » (Grice, 1975), comme le montrerait la bizarrerie entraînée par sa présence, étant donné que l'information reste disponible *a priori* à partir des savoirs partagés (y compris sur le contexte immédiat de l'énoncé) et c'est ce que semble confirmer, par ailleurs, la sélection sémantique ou aussi la parenté morphologique, parfois, entre l'agent et le verbe ((re)peindre / peintre) :

(23) Le salon a été repeint (E + ?*par un (artisan) peintre*).

A l'inverse, pour un exemple comme (24), où l'agent ne correspond pas à une information prévisible et banale (cf. *par le jardinier / par ma copine*), il serait trompeur, du point de vue

⁴ Le sujet dans un énoncé actif peut dans certains cas se voir attribuer une lecture singularisante ou contrastive, en particulier, quand il apparaît en *position de clivage*, de *détachement frontal* ou porte un *accent lexical*, ce qui est donc imputable au cotexte et non à la fonction « sujet » elle-même, là où le CAg passif exprime cette idée de « saillance » et de « singularité », dans notre analyse, de manière intrinsèque.

énonciatif, de taire l'information concernant le CAg sans entraîner une méprise que générerait cette absence – notée *E* – ou un revirement intentionnel. Cela pourrait, en effet, affecter l'acte de parole lui-même, visant initialement à communiquer une information nouvelle et inhabituelle passant par le CAg et dont le sujet actif, seul, ne peut rendre compte intrinsèquement (à moins, par exemple, d'être clivé, accentué ou détaché) :

(24) Le salon a été repeint (?E + *par le jardinier* + *par ma copine*).

De fait, on ne peut sacrifier les CAg, ici, sans compromettre la valeur de vérité de l'énoncé dans une situation donnée. Sans parler du fait que l'interlocuteur comprendrait par défaut que ce serait un artisan peintre, comme en (23).

Notons que ce qui est en cause, en l'occurrence, c'est surtout le caractère non informatif et banal de l'information véhiculée par le CAg *artisan peintre* dans sa forme générique (et non par exemple sa parenté morphologique avec le verbe *peindre* / *peintre*). En effet, dès qu'un soupçon de singularisation intervient, le même segment redevient possible et cohérent. On peut le voir dans les scénarios décrits dans (25), où l'information sur le CAg ne peut être tue sans nuire à la qualité de l'information que l'on cherche à communiquer :

(25) Le mur a été repeint par (un peintre *qui m'a été recommandé par Luc* + un peintre *qui a un bac plus cinq + ce peintre* + *le même peintre* + *une peintre...*).

On a partout un agent spécifique et singulier faisant partie, en principe, des éléments nouveaux prédiqués (position syntaxique favorable aux informations inédites, comme nous l'avons précisé plus haut). De toute manière, la suppression des différents CAg en (25) entraînera inévitablement un calcul des prédicats déroutant et d'ailleurs non pertinent dans l'échange. C'est la raison pour laquelle tous ces CAg se montrent particulièrement « récalcitrants » : ils apportent justement un surplus et une nuance de sens non négligeable, selon laquelle l'agent prédiqué sort du lot. Par conséquent, il faudrait comprendre qu'une optionalité syntaxique, telle que celle qu'on trouve dans un énoncé passif n'est pas synonyme d'une optionalité pragmatique (elle ne peut pas passer outre l'usage, les lois du discours et ses contraintes). Un tel constat devrait amener à nuancer ce que l'on dit habituellement à propos du CAg, vu qu'il paraît aussi essentiel et nécessaire que n'importe quel argument du verbe.

Du point de vue pragmatique, l'absence d'un CAg en surface, comme dans (23b) déplace le poids de l'information ailleurs (la position occupée habituellement par l'agent ou par n'importe quel autre circonstant reste vide ici et libère de fait une position particulièrement informative). Cela amène une interprétation envisageant l'énoncé davantage comme un résultat global (Carlier, 2012). Ainsi, (23b) peut se comprendre comme un nouvel état. Or, dans un acte communicatif donné, ce type d'assertion ne se contente généralement pas de rapporter le résultat décrit et vient surtout apporter d'autres implications obliques, à plus forte raison quand l'information concernant ce résultat est déjà connue. Et c'est le co(n)texte qui se charge d'apporter un éclairage supplémentaire permettant de déterminer ce que le locuteur pourrait entendre par cette assertion : était-ce pour dire que l'on pourrait passer à la pièce suivante, ou que l'on pourrait passer à autre chose à présent que le salon est repeint (*cf.* remettre les meubles ou les tableaux à leur place ou mettre l'appartement en vente, etc.), ou tout simplement pour dire que l'on est très soulagé ou content de ce résultat ? En témoigne le

fait que ces différentes interprétations peuvent très bien constituer des enchaînements possibles, comme en (23c). Or, ces enchaînements ne seraient pertinents que quand le CAg est absent, autrement, on aurait eu des bizarreries partout. Et, au mieux, on aurait eu une autre logique interprétative, où l'accent serait mis sur le CAg :

(23b) Le salon a été repeint.

(23c) Le salon a été repeint. (*Passons à présent à autre chose + On pourrait remettre les meubles et les tableaux à leur place / mettre l'appartement en vente + Je suis très (soulagé / content), etc.*)

L'observation d'occurrences renfermant spontanément un CAg, prises dans de vrais échanges (les ESLO), montre qu'il est difficile de soutenir l'idée qu'il s'agit d'un segment facultatif ou supprimable. Il conviendrait mieux de parler d'une simple absence programmée au niveau de l'acte d'encodage lui-même. En effet, un agent mentionné ne devrait pas, en toute logique, pouvoir être supprimé⁵ ; de fait, il est plus judicieux de décrire cette absence comme un cas de passif « court » et non comme un cas de passif « tronqué » – expression malheureuse car présument erronément, selon nous, qu'il s'agit d'une suppression après coup.

Ceci dit, il existe d'autres cas où l'on peut se passer de l'agent par choix, ou par stratégie, qui relèvent surtout de cas d'ignorance, de secondarité, de discrétion, ou aussi dans certains cas de circonspection. Les intentions du locuteur restant de l'ordre de l'endophasie, on ne peut y accéder que par déduction, à partir, entre autres, d'une rupture paradigmatique ou d'un abandon de dernière minute. Ainsi, dans un échange oral non contrôlé, ce sont surtout les amorces qui permettent de se rendre compte qu'un locuteur se montre prudent ou non, par exemple. C'est le cas de (26-27), où le locuteur s'aperçoit qu'il avait trop dit ou qu'il ferait mieux de ne pas s'étendre sur un sujet :

(26) ...il faut pas laisser se laisser ensevelir *par* [...] oh non oh non je suis pas je suis pas partisan de ça non. (ESLO)

(27) ...mais parce que euh... finalement j'ai eu un parcours co- scolaire qui a été euh dérangé *par euh...euh on enfin...*(ESLO)

Dans certains autres cas, comme en (28), la circonspection dévoilée ici par la présence des amorces (ou aussi des balbutiements, des hésitations et de l'allongement de la durée de la séquence vers la fin) paraît donner lieu à un détournement du CAg prévu initialement. On y assiste à un réajustement *in fine* de la part de la locutrice, qui brouille, maquille ou masque le vrai agent, en parlant des gens qui fréquentent son quartier : sans-abris, étrangers, mendiants, etc. pour éviter, vraisemblablement, de passer pour une personne antipathique ou irrationnelle :

(28) ...le seul truc que je trouve euh chiant euh rue de Bourgogne quoi c'est que euh tu peux pas te balader euh tranquille quoi tu te fais emmerder *par euh par un ... par un tas de gens qui qui sont euh complètement euh tous différents...*

⁵ Ce qui pose le problème des transformations et des phrases forgées : que/quand transformer et dans quels contextes le faire?

La locutrice avance un CAg générique de substitution ((*par*) *un tas de gens qui qui sont euh complètement euh tous différents*) pour masquer le CAg auquel elle allait faire référence (une catégorie de personnes qu'elle ne nomme pas et que l'on pourrait aisément deviner, entre autres, à travers sa réticence et à travers le contexte plus large de l'échange). Si « on se fait emmerder par plein de gens », l'information passerait mieux dans sa version courte pour, par exemple, décrire son état de « ras-le-bol », mais ici justement, c'est le type de gens qui semble poser problème à la locutrice et qu'elle tente de dissimuler très maladroitement.

Cas d'écarts des formes canoniques du complément d'agent

Le fait que le CAg correspond canoniquement à la forme *par SN* ou *de SN* ne devrait pas empêcher, selon nous, de parler de CAg avec d'autres formes possibles, d'autres prépositions ou d'autres tournures lexicales concurrentes véhiculant le même type d'information (indication de l'agent ou de l'une de ses nombreuses figures). Le CAg comme on l'a vu peut confiner avec des notions de cause, de moyen, de mode d'action, etc., comme précisé, ci-dessus, dans § **Le complément d'agent du point de vue sémantique et discursif**. Ces autres formes sont reconnaissables globalement grâce à la possibilité de les paraphraser et de les commuter avec des CAg habituels en *par SN* ou *de SN*. Le confirment aussi leurs références communes, ainsi que leurs fonctions discursives très proches. Et il n'est pas ici question des prépositions désuètes ou rares introduisant le CAg déjà répertoriées par les grammaires, comme à dans *L'armoire est mangée au mite* ou dans *Les feuilles jaunissent au soleil, etc.*, mais de cas moins conventionnels, renvoyant à divers emplois, dont principalement les locutions en *par*, comme *par les soins de N* (cf. locution déjà relevée par Gross, 1993), *par l'intermédiaire de N*, *par le truchement de N* (cf. Hamma, 2005a, 2005b et 2007), les locutions en *sous*, comme *sous (le contrôle + la houlette + l'emprise + la coupe + la merci + le coup + la botte) de N⁶* (cf. Hamma, 2010), comme en (28-29) – formes impliquant un rapport de dominance, d'autorité ou un changement de situation qui mobilise globalement trois arguments (ARG) se déclinant comme suit : **(a)** celui qui est responsable de ce nouvel état (l'ARG1, ou intermédiaire/causateur de domination) ; il peut renvoyer à un sujet coréférentiel (réfléchi), avec des verbes comme (*se*) *mettre*, (*se*) *placer*) ; **(b)** celui qui subit cette autorité, un dominé (ARG 2, en position de complément verbal ; mais dans les constructions attributives, il pourrait apparaître en position de sujet, avec des verbes d'état, comme *être*, *sembler*, *paraître*, *tomber*, etc., donc, en l'absence d'un causateur en surface) ; **(c)** celui qui exerce directement sa dominance sur le dominé (un dominant), avec des procès restant généralement sous-entendus, du type *surveiller*, *contrôler*, *commander*, *ordonner*, *dominer*, etc.). Il faudrait y ajouter aussi d'autres locutions, avec un noyau lexical à sens plein comme : *à la merci de N*, *à l'aide de N*, *avec l'aide de N*, *avec l'aide d'un N*, *grâce à (l'action + l'entremise + la médiation + l'intervention + la supervision) de N*, *grâce à N*, *de la part de N*, *à cause de N*, comme dans (29-32) ou aussi des constructions renfermant la séquence [*par ce que P*] précédée par un verbe psychologique, comme dans (33) (cf. Hamma, 2018). On

⁶ Voir la liste de 24 locutions construites selon le même schéma avec des exemples et une description détaillée de leurs propriétés linguistiques dans Hamma (2010).

retrouve également des cas avec d'autres prépositions simples, comme *chez* ou *pour* (N), etc., en particulier dans les passifs pronominaux (34) ou adjectivaux comme dans (35 et 36) :

(29) La mission plus classique de renseignement territorial resterait toutefois *sous la coupe du* préfet de police, tant elle est précieuse pour anticiper les actes séditieux et les mouvements sociaux dans la capitale. *Le Figaro*. 31 janvier 2020.

(30) L'ensemble est placé *sous le contrôle d'un* comité environnemental pour suivre l'exposition et les mesures de maîtrise des risques. *L'Argus de l'assurance*. 31 janvier 2020, p. 44,45.

(31) L'homme apparaît parfois en suspension au-dessus des instruments, lancé dans le vide laissé par les arrangements, souple comme un trapéziste *à la merci de* ses compagnons. *Le Figaro*. 31 janvier 2020.

(32) ...c'est-à-dire qu'on associe l'ordinateur à des capteurs et à des programmes qui gèrent tout ça et l'expérience se fait *à l'aide de l'ordinateur* donc ce sont les élèves qui pilotent l'ordinateur (ESLO)

(33) Il a été bouleversé par ce qu'il vient d'apprendre dans le journal.

(34) Le saké se boit chaud *chez* (les japonais + les connaisseurs)

(35) C'est facile à faire (*pour + chez*) quelqu'un comme toi

(36) Des difficultés surmontables (*chez + pour*) tout bon technicien // C'est là une solution acceptable (*pour* les parties).

On constatera dans ces différents exemples que le choix de la préposition permet d'avoir certaines nuances au niveau de la manière dont peut être conçue cette « agentivité / responsabilité » et rend plus légitime une vision plus étendue de la catégorie des CAg, une relation déjà avalisée par la tradition, car déjà « consommée » (avec des exemples comme 19-22), mais n'attend *a priori* qu'à être généralisée et étendue aux autres usages similaires d'une manière plus homogène.

Dans ces différents exemples, les prépositions *par* et *de* auraient pu paraître maladroites ou moins appropriées que la préposition employée. Ainsi, dans (34), l'acceptabilité reste un peu douteuse avec *par* alors que *chez* y paraît sauver la mise. Mieux encore, il sera plus naturel dans ce type de situation d'utiliser un circonstant qui a une valeur de complément d'agent, à travers (34a) où les segments *au Japon* ou *dans le sud du Japon* véhiculent exactement la même idée, étant donné le surplus d'information sur le procès, à savoir l'une des propriétés de l'agent relié tacitement au procès (cf. « les Japonais » ou « les Japonais du sud »). Cela implique ici que le saké se boit autrement par les autres ou ailleurs (par exemple, dans le nord du Japon), d'où la relation de « contraste » et de « singularisation ».

(34a) Le saké se boit chaud *au Japon / dans le sud du Japon*

Par conséquent, il ne sera pas aberrant d'étendre cette appellation aussi à certains compléments « locatifs » véhiculant une valeur d'agent, avec des SP, comme en (A), qu'il faudrait interpréter également comme des agents humains paraphrasant parfaitement d'ailleurs des CAg apparentés morphologiquement, du type (B) :

A. en Espagne, au Japon, dans le sud de l'Italie, dans le Nord de la France, par ici, dans notre (entreprise/institut/famille/collège, etc.)

B. par les Espagnols, par les Japonais, par les Italiens du sud, par les Français du nord, par les gens d'ici, par les employés de cette entreprise, par les étudiants de cet institut, par les membres de cette famille, par les élèves/le directeur de ce collège, etc.

Bien entendu, il faudrait tenir compte de la récurrence et de la stabilité de l'interprétation, ainsi que de la nature du lien avec le procès et le syntagme considéré. Ainsi, les segments ci-dessous peuvent très bien être de simples circonstants de lieu, par exemple, avec des verbes d'état pour exprimer une localisation d'une personne ou d'une activité (*se trouver, être, se situer, etc.*, ou *Il vit/travaille/passe/est/se trouve en Chine/à Orléans*), par opposition à des emplois, comme : *Ça se fabrique en Chine/à Orléans/ dans le sud...* Donc, c'est bien le verbe et ses contraintes de sélection qui permettent de savoir si on a affaire à un CAg ou non.

Le même effet pourra être obtenu à l'aide d'un détachement frontal, comme en (34b) et où le segment *Les connaisseurs* impliquera une information oblique sur l'agent qui est différente de celle que véhicule un sujet actif, étant donné que, tout en renvoyant au même référent, il ne fait pas partie de la valence du verbe *boire* dans cet exemple et que, en sus, son emploi en position détachée lui confère le même effet et la même fonction discursive attribuée, dans cette étude, aux CAg dans une phrase passive (contraste, saillance, singularisation et informativité) : *Les connaisseurs (/ Les Japonais)*, ici, se comprend comme une exclusion des autres et comme une information nouvelle, ce qui constitue un nouvel argument pour assimiler les CAg à un certain type de circonstants et éviter de multiplier des étiquettes avec des effets similaires malgré la différence des formes :

(34b) *Les connaisseurs / Les Japonais*, ils boivent le saké chaud

Des compléments d'agent sans préposition ?

Les CAg semblent correspondre presque exclusivement à des SP, des segments nécessitant, comme on l'a vu plus haut, une médiation prépositionnelle. On verra que cette spécificité, si elle est particulièrement fréquente, ne semble pas, en revanche, une condition nécessaire. En effet, avec la classe des pronoms, on peut rencontrer des cas sans prépositions assimilables à des CAg. Ainsi, le *BU* (2008) fait remarquer que le CAg est réalisé typiquement comme un SN à noyau lexical et rarement avec des pronoms, comme dans : (*ça a été fait*) *par moi / toi / nous / vous, etc.* – constructions que le *BU* considère comme « gauches » (p. 982). Or, en considérant l'usage de plus près dans les ESLO, on s'aperçoit que les CAg pronominaux sont, en fait, largement utilisés à l'oral (cf. 37-41) et qu'on n'aurait pas pu l'exprimer autrement :

(37) en rentrant il nous a montré certains achetés *par lui*

(38) il me semble qu'on devrait davantage leur apprendre à se cultiver *par eux-mêmes*

(39) ils seraient mieux placés *par eux* que *par nous*

(40) mais fallait que ce soit signé *par toi*

(41) ce serait un brouillon...et ce ne serait pas tapé *par moi* probablement

Ajoutons à cela le fait que certains emplois pronominaux peuvent s'employer sans préposition (42-47) et être assimilés à de vrais CAg. Ces segments n'ont d'ailleurs rien à envier aux cas de CAg canoniques et non canoniques répertoriés plus haut, étant donné qu'ils paraissent

satisfaire aux mêmes fonctions discursives décrites *supra*. Cela concerne notamment les « pronoms catégoriels » (cf. Hilgert, 2012) : *nous autres*, *eux autres*, *vous autres*, comme dans (42-44) ou aussi les pronoms réfléchis, en particulier, ceux de la troisième personne du point de vue du nombre, dans leur forme accentuée, renforcée par *même*, comme dans les énoncés (45-47) en *soi*, pris dans les ESLO :

(42) la grève qu'est-ce qu'on en a gagné rien du tout en faisant la grève *nous autres*

(43) mais *nous autres* ça nous choque

(44) alors *eux autres* ont pas connu quand même ce qu'était que la misère

(45) on n'est pas capable de l'exprimer *soi-même* souvent quoi

(46) les les gens n'ont pas le temps de d'étudier *soi-même*

(47) il suffit de se comprendre *soi-même*

Notons que dans les exemples avec le pronom réfléchi, on aurait pu avoir *par* dans (45-46) où on a un complément verbal externe, mais non dans (47), où la coréférence sujet-objet paraît bloquer l'utilisation de *par* (cf. « exprimer / étudier quelque chose » vs « comprendre soi-même »). D'ailleurs, dans 46 on aurait pu commuter *soi-même* par une forme canonique de CAg (cf. *par eux-mêmes*), sans que l'interprétation globale ne soit affectée. L'emploi de *par* reste soumis à des contraintes morphosyntaxique. Cela concerne aussi bien les pronoms réfléchis que les pronoms catégoriels, on peut avoir des emplois avec préposition, à valeur de CAg, comme dans (48-50) ; les premiers semblent favoriser *par* alors que les seconds semblent sélectionner aussi bien *par* que *pour* en fonction du contexte :

(48) On n'est jamais mieux servi que (??E + *par*) *soi-même* (Charles-Guillaume Etienne)

(49) et enfin donc *faut tout faire* (E + *par*) *soi-même*

(50) c'est pas une découverte alors *pour nous autres radicaux* (ESLO)

Dans leur emploi comme CAg, les pronoms réfléchis en *soi* se trouvent en concurrence avec d'autres pronoms toniques de la troisième personne (cf. *lui*, *elle(s)* et *eux*) qui peuvent prendre également une valeur de réfléchi, notamment quand ils sont employés avec *même* et avec certains verbes spécifiques, comme dans les exemples (51-54) des ESLO, impliquant un certain rapport de coréférence au moins oblique (à travers un datif sous-jacent, par exemple, dans 52 et 54). L'idée de singularisation caractérisant les CAg se traduit pour cette catégorie par une certaine idée d'« indépendance », doublée par une « exclusion » de toute intervention extérieure dans la réalisation d'un procès donné concernant le sujet (N0), lui-même. Notons que ce type d'emploi peut aussi apparaître avec les mêmes effets comme complément de certains verbes non transitifs, comme en (53) :

(51) (Orléans) libérée (??E + *par*) *elle-même*

(52) si l'enfant perd une leçon il la rattrape pas (E + *par*) *lui-même*

(53) chacun a essayé de se débrouiller (E + *par*) *lui-même* euh

(54) tous les ouvriers se réunissaient dans l'entreprise euh pour euh pour gérer l'entreprise (E + *par*) *eux-mêmes*

Les autres pronoms personnels réfléchis de la première et de la deuxième personne, quoique moins fréquents que ceux de la troisième personne dans leur emploi comme CAg, restent malgré tout assez courants. Le confirment les attestations des ESLO (55-58). Encore une fois, on constate que la préposition *par* n'est pas indispensable pour remplir la fonction CAg, comme le montre la position vide notée *E*. Cela est vérifiable pour tous les exemples avec un pronom réfléchi, excepté pour (48), (51) et (58) où la version sans *par* paraît impliquer un changement radical, en entraînant une focalisation sur « le libéré » et non plus sur « le libérateur » dans (49) et une incompatibilité combinatoire avec les marqueurs restrictifs *que* et *entièrement* dans respectivement (51) et (58). L'absence de coréférence directe semble bloquer cette suppression. Qui plus est la singularisation, dans ce cas, oppose des personnes appartenant à deux paradigmes différents et non une personne agissant seule (indépendante) et sans aucune aide extérieure :

(55) je me fais plaisir et puis j'essaye de penser (E + *par*) *moi-même*

(56) je fais tout (E + *par*) *moi-même* // je constate (E + *par*) *moi-même*

(57) vous avez dû vous rendre compte (E + *par*) *vous-même*

(58) vous avez vraiment élevé vos enfants entièrement (??E + *par*) *vous-même* ?

Bilan et conclusion

A l'issue de cette étude, on aura démontré que les descriptions et gloses classiques de ce que serait un CAg souffre de nombreux flottements à la fois sur le plan de la forme et sur le plan du sens et de l'usage. Ainsi, les contraintes distributionnelles pourraient très bien conduire à une extension de cette classe à d'autres formes moins canoniques. Et de toute évidence, réserver l'étiquette « complément d'agent » à la seule diathèse passive ne se justifie plus aujourd'hui : le CAg est présent dans des passifs périphrastiques, dans des passifs non canoniques et même dans des énoncés non passifs. De nombreux segments analysés habituellement comme des cas de circonstants ou de parenthétiques semblent véhiculer la même idée (*cf.* c'est le cas des syntagmes construits avec des pronoms *et*, en particulier, avec des pronoms catégoriels et des pronoms réfléchis). Par ailleurs, les propriétés linguistiques conférées traditionnellement au CAg ne semblent pas très différentes de celles qui caractérisent les compléments verbaux, étant donné que de nombreux CAg sont sous-catégorisés par le verbe, sont hautement informatifs et sont inaliénables pour différentes raisons (*cf.* notions de singularisation et de contraste). Cela concerne globalement tout CAg ayant été réalisé ou programmé dans un acte de parole donné. Dans les constructions courtes, en revanche, si les compléments d'agent non réalisés donnent l'impression d'être facultatifs (tels des circonstants non nécessaires) ne semblent pas pertinent dans la mesure où l'absence de CAg relève plutôt d'une absence programmée par l'acte de parole et non d'une suppression a posteriori (Hamma 2020a). Les greffes énonciatives dans les conversations à bâtons rompus en sont le meilleur témoin : l'énonciateur peut parfois décider de passer outre une précision de l'agent, dans un échange donné, mais finit souvent par intégrer ou en faire mention après coup, pour répondre à un besoin interactionnel (on réagit à un constat, à une erreur en perspective, à une généralisation abusive constatée ou pressentie, on répond à une question, etc.). L'hypothèse d'assimiler cette fonction orpheline à des fonctions plus larges est à

prendre, donc, très au sérieux selon nous. Cet aboutissement paraît inévitable si l'on considère la variabilité des formes possibles dans le discours pouvant admettre l'étiquette « complément d'agent » (face à la rigidité de la définition classique). On a vu des cas de CAg avec *par*, avec *pour* ou *chez* et même avec *en*, *à* et diverses locutions prépositionnelles en *par*, en *avec*, en *sous* et en *à*, etc. et même des CAg sans préposition, en particulier, avec les pronoms réfléchis. Par conséquent, si d'autres segments remplissent le même rôle discursif, paraissent avoir le même sens et sont *grosso modo* soumis aux mêmes contraintes linguistiques, pourquoi ne pas étendre cette étiquette à ces autres formes, surtout après une vérification de la stabilité de l'interprétation.

Références bibliographiques

- Anscombre, J.-C., 2005, « Le ON-locuteur : une unité aux multiples visages », in Bres et al., *Dialogisme et polyphonie*. Approches linguistiques Bruxelles : De Boeck, 75-94.
- Brahim, A., 1996, *L'Occultif : hypothèse pour un traitement trans-linguistique du « passif » et des structures apparentées*, Tunis : Association tunisienne de linguistique.
- Brahim, A., 2001, « Passif et moyen dans les langues du pourtour méditerranéen », *Linx* 45, 107-116.
- Carlier, A., 2002, « Les propriétés aspectuelles du passif ». *Cahiers Chronos* 10, 41-63.
- Desclés & Guentchéva, Z., 1993, « Le passif dans le système des voix du français », *Langages* 27, Larousse, 73–102.
- Gaatone, D., 1998, *Le Passif en français*. Paris, Bruxelles : Duculot.
- Grevisse, M. et Goosse, A., 2008, *Le bon usage* (le BU), Bruxelles : De Boeck.
- Grice, H. P., 1975, *Logic and conversation* (trad. 1979), Paris : Éditions du Seuil.
- Gross, M., 1993, « Un nouvel agent en *par* », *Sur le passif*, *Langages* 109, Larousse, 32-34.
- Hilgert, E., 2012, « *Nous autres / vous autres / eux autres*, pronoms catégoriels », in *SHS Web of Conferences, 3e Congrès Mondial de Linguistique Française*, Volume 1, 1777-1792. <http://dx.doi.org/10.1051/shsconf/20120100153>
- Hamma, B., 2005a, *L'invariant sémantique de la préposition par à travers ses distributions syntaxiques et lexicales*, Thèse soutenue à l'Université de Paris 10 – Nanterre sous la direction de Danielle Leeman.
- Hamma, B., 2005b, « La préposition *par*, génératrice de polylexicalité ? ». *Linx* 53, 87-103.
- Hamma, B., 2006, « État des lieux sur la sémantique de la préposition *par* », *Modèles linguistiques* 54-2, Toulon : Éditions des Dauphins, 81-96.
- Hamma, B., 2007, « La notion de « contraste » dans les locutions de type *par N* », *Modèles Linguistiques* 55-1, Toulon : Éditions des Dauphins, 77-92.
- Hamma, B., 2015, « Agent passif en *par* et sujet actif : les dessous d'un contraste », *RSP*. Numéro 37, 61-83.

Hamma, B., 2016, « La préposition *par* comme marqueur polyphonique ? », in *SHS Web of Conferences*, 5^e Congrès Mondial de Linguistique Française, Volume 27, 2016, <https://doi.org/10.1051/shsconf/20162702006>.

Hamma, B., 2017, « Tentative de classification des “compléments d’agent” dans les phrases passives achevées et dans les énoncés longs à sens passif », in *Études de linguistique appliquée*, 187(3), 311-324.

Hamma, B., 2018, « Passif des verbes psychologiques construits avec la séquence [*par ce que P*] : étude d’un complément d’agent pas très canonique ». in *SHS Web of Conferences*, 6^e Congrès Mondial de Linguistique Française, Volume 46, 2018 <https://doi.org/10.1051/shsconf/20184612001>

Hamma, B., 2019, « Quand l’interaction n’est pas là, *la souris est mangée par le chat* ! Remarques sur l’enseignement du passif en classe de français », in *Linguistique interactionnelle, grammaire de l’oral et didactique du français*, éd. Calinon, Hamma, Ploog et Skrovec, Franche-Comté : PUFC, 237-262.

Hamma, B., 2020a, « Pourquoi ne peut-on pas se passer de « l’agent passif » dans une vraie conversation? ». Actes du Colloque International : *Le dialogue et la conversation à la croisée des approches* du 15 au 17 novembre 2017, Tunis : Latrach Edition, 87-103.

Hamma, B., 2020b, « Variations diamésiques autour du passif périphrastique en français », in *Marques d’oralité et représentation de l’oral en français*, (éd.) Marta Saiz-Sánchez, Amalia Rodríguez Somolinos et Sonia Gómez-Jordana Ferary, Chambéry : Presses Universitaire de Savoie, 43-66.

Kahane, S., 1998, « Le calcul des voix grammaticales », in : *Bulletin de la Société de Linguistique* N° 93, 325-348.

Lazard, G., 1994, *L’actance*, Paris : PUF.

Mathieu, Y.-Y., 1993, « Quelques passifs avec agent obligatoire », *Langages* 27, 35–36.

Mel’cuk, I., 2001, “Grammatical Voice in French (A Short Description in the Meaning-Text Framework)”, in V. Chakovskij, M. Grochowski & G. Hentschel eds, *Studies on the Syntax and Semantics of Slavonic Languages*, Oldenburg: Universität Oldenburg, 265-290.

Rapatel, P. (2010) « À la recherche de l’agent masque : l’agentivité implicite ». *Cahiers du Laboratoire de Recherche sur le Langage, Construction de la cohérence, construction du sens*. 4. pp. 1-9.

Riegel, M., et alii (1994), *Grammaire méthodique du français*, 4^e édition (2009), Paris : PUF.

Svartvik, J., 1970, “A new generation of passives”. Actes du Xe Congrès International de Linguistes, Bucarest, vol. II, 1137-1144.

Vendler, Z., 1967, *Linguistics in Philosophy*, Ithaca, New York : Cornell University Press.